

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 MAI 2009

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 11

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-cinq mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

**Étaient présents** : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Véronique LEDUC-TALIGAULT, Nathalie BOUIJOUX, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Christiane AUBRY, Christine BOIDRON-JAMET, Michel PASQUIER, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

**Représentés par pouvoir** : Joseph MASBERNAT a donné pouvoir à Sabine LECONTE, Christine RENIER a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Bernard MORAT a donné pouvoir à Nelly BIDOT, Jacques SAURET a donné pouvoir à Serge MESKO, Françoise LEGUILLOU a donné pouvoir à Isabelle VARQUEZ, Luc BOURRY a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Pascal TURCAN a donné pouvoir à Joël AGEORGES, Philippe FROT a donné pouvoir à Yves GIRARD, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Jean-Maurice GUEIT.

**Secrétaires de séance** : Philippe BOURLIER, Philippe LACROIX.

**Session ordinaire**

-----

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2008, l'Assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

| <b>DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE</b> |   |                    |
|--|---|--------------------|
| <b>DATE</b>  | <b>SERVICE ET OBJET DE LA DECISION</b>  | <b>Coût T.T.C.</b> |
| 17/04/09   | <b>Direction générale</b> – Contrat de prestation de service pour un abonnement annuel à une boîte postale avec La Poste de Fondettes   | 61,00 €            |
| 21/04/09   | <b>Finances</b> – Marché de travaux relatif au remplacement du sol du gymnase avec l'entreprise EnviroSport Entreprises SAS de Amiens   | 99 580,10 €        |
| 30/04/09   | <b>Communication</b> – Convention de mise à disposition temporaire de matériels sportifs entre la ville de Tours et Fondettes pour l'emprunt d'un kit escalade                                  | -----              |
| 13/05/09   | <b>Affaires scolaires</b> – Convention de mise à disposition d'un local communal à l'Espace municipal des solidarités et de l'emploi Les Tonnelles au profit de l'association Touraine Entraide | -----              |

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

## **1 Avenant n° 10 pour la prolongation du contrat de délégation du service public de la restauration avec la société SODEXO**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n°10 au contrat de délégation du service public de restauration passé avec la société SODEXO, dans l'objectif de prolonger le contrat jusqu'au 2 avril 2010, afin d'assurer la continuité du service public jusqu'à la création du syndicat mixte avec le Département d'Indre-et-Loire pour la production et la livraison des repas à partir de la cuisine centrale de Fondettes.

## **2 Rapport d'activité 2007-2008 du délégataire du service public de restauration**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel de la Sodexo France Restauration et Services comprenant les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public de restauration et une analyse de la qualité du service.

## **3 Décisions modificatives n° 2 sur le budget général et le budget annexe commerces**

L'Assemblée délibérante, par 25 voix pour et 8 voix contre, adopte la décision modificative n° 2 sur le budget général. Cette décision diminue la section de fonctionnement à hauteur de 37 591,00 € et augmente la section d'investissement de 38 167,62 €.

L'Assemblée délibérante, par 25 voix pour et 8 voix contre, adopte la décision modificative n° 2 sur le budget annexe commerces.

#### **4 Convention avec la Fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture de la région Centre au titre de la prévention et de l'animation en faveur de la jeunesse**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre pour financer le poste d'animateur à temps plein, placé sous la responsabilité du Directeur du Centre Culturel de l'Aubrière, durant la période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010.

Déduction faite de la participation de l'Etat (7 320 €), le coût pour la commune de Fondettes est fixé à 28 495,36 € par an.

#### **5 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre des manifestations et grands évènements pour l'organisation de la foire à l'ancienne**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 2 000 € à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour l'organisation de la Foire à l'Ancienne 2009. Cette année la Foire proposera aux visiteurs de découvrir la richesse du patrimoine ligérien (environnement, faune, flore, produits du terroir, batellerie, folklore, musique) autour d'expositions, d'animations et d'ateliers.

#### **6 Convention de gestion du dojo communautaire Guy Lebaupin avec la communauté d'agglomération Tour(s)plus**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention entre la ville de Fondettes et Communauté d'agglomération Tour(s)plus pour la gestion du dojo communautaire Guy Lebaupin. Suivant les termes de la convention, Tour(s)plus s'engage à prendre en charge la totalité des frais de gestion du dojo communautaire construit à Fondettes (les charges annuelles de fonctionnement sont évaluées à 40 000 €).

#### **7 Demande de subvention auprès de la Région Centre pour l'acquisition et la modernisation d'équipements sportifs**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès de la Région Centre, au taux le plus élevé possible, au titre de la réalisation des investissements sportifs 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à formuler toute autre demande de subvention qui pourrait permettre de financer ces équipements

- changement du sol du gymnase et sa protection : 124 000 € T.T.C.
- changement des panneaux de basket : 10 000 € T.T.C.
- aménagement de l'aire de saut à la perche et divers équipements : 10 000 € T.T.C.

#### **8 Convention de participation financière et de réservation de logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération Le Carroi de la Cure réalisée par Touraine logement**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation de 16 000 € à Touraine Logement ESH, 14 rue du Président Merville à Tours, au titre du programme de construction de 14 logements locatifs sociaux intitulé « Le Carroi de la Cure » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de quatre logements sociaux au profit de la Commune (1 type III et 3 types IV).

## **9 Vente du terrain communal ZS n° 220 sis au lieudit « les Fosses Thomas » au profit de « VAL TOURAINE HABITAT » pour la réalisation de logements sociaux**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vu l'avis du service des Domaines du 7 avril 2009, décide de céder à l'Office Public de l'Habitat « VAL TOURAINE HABITAT », 7 rue de La Milletière à TOURS 37080 Cédex 2, un terrain communal situé au lieu-dit « Les Fosses Thomas », cadastré section ZS n° 220, d'une superficie de 5 380 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 230 000 € en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, les frais d'acte notarié et divers sont à la charge de l'acquéreur.

Pour information, le programme proposé par Val Touraine Habitat devrait comprendre une trentaine de logements sociaux, dont une majorité de type III, qui serait financé par des prêts locatifs à usage social (PLUS) soit environ 80 %, et les 20 % restants par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

## **10 Lancement de la procédure d'enquête publique en vue de la cession d'une partie du chemin rural n° 44**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'enquête publique préalable à la procédure réglementaire d'aliénation des chemins ruraux en vue de la désaffectation du chemin rural n° 44 pour sa partie allant de la rue de Haute Bruzette jusqu'au droit de la parcelle YH 215 .

L'Assemblée valide le principe d'une aliénation, après enquête publique favorable, de la partie désaffectée du chemin rural n° 44, afin de permettre la réalisation du lotissement « Les Charpenteries II » par la société Francelot sur les parcelles cadastrées YH n° 47 et n° 215, lui appartenant.

Sur cette portion de chemin, la société Francelot envisage de matérialiser un chemin piéton agrémenté de plantations, et à ses extrémités, de créer une chaussée permettant d'une part la liaison entre l'opération Charpenteries 1 et cette nouvelle opération, et d'autre part la liaison entre la rue de Haute Bruzette et l'opération.

Après accomplissement de la procédure, la portion de chemin aménagée sera rétrocédée à la Commune.

## **11 Avenants au marché à procédure formalisée pour l'aménagement de l'Espace municipal Les Tonnelles, 52 rue Eugène Gouin**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve les avenants au marché de travaux de réaménagement d'une maison d'habitation en bureaux (Les Tonnelles) au 52, rue Eugène Gouin à Fondettes :

| <b>Lots</b>                                     | <b>Modifications - adaptations</b>   | <b>Coût</b>  |
|---|--|--------------|
| Lot n° 1 – Gros oeuvre<br>Entreprise Cazy       | Percement d'une ouverture sur le parc<br>Reprise d'enduits - Travaux sur murs de clôture<br>Fenêtre sur le pignon ouest,<br>Allée du parc en béton désactivé | + 9 909,58 € |
| Lot n°3 – Menuiseries<br>aluminium Ent. Mounier | Portillon et grille - Châssis de désenfumage   | + 4 940,00 € |
| Lot n°4 – Menuiserie bois<br>Entreprise Henry   | Non réalisation de tablettes mélaminés<br>Trappe de visite - pose d'une lisse basse et volet<br>roulant dans kichnette                                       | - 419,35 €   |

| <b>Lots</b>  | <b>Modifications - adaptations</b>  | <b>Coût</b>  |
|--|---|--------------|
| Lot n°6 – Faux plafond<br>Entreprise Nivet<br>Acoustic | Laine de verre remplacée par laine de roche moins hydrophile et de meilleure qualité sur le plan phonique - Fabrication de coffres pour fenêtre suite au passage des renforts de plancher | + 780,61 €   |
| Lot n°8 – Courant fort<br>Entreprise Sistéo            | Changement de luminaire et modification du tableau électrique, du câble et du compteur suite à l'installation d'un signal lumineux  | + 345,09 €   |
| Lot n°9 – Courant faible<br>Entreprise Sistéo          | Suite au remplacement de l'autocommutateur en mairie, celui prévu sur le chantier n'a plus lieu d'être  | - 6 547,44 € |
| Lot n° 12 – Peinture<br>Entreprise Charron             | Autre choix pour la signalétique du bâtiment  | - 2 587,90 € |

## 12 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

| <b>EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES</b>  |  |
|---|--|
| <b>OUVERTURES DE POSTES</b>   | <b>OBJET</b>                                 |
| <b>FILIÈRE : TECHNIQUE</b>  |  |
| <b><u>Cadre d'emploi des adjoints techniques</u></b>  | Ancien effectif : 15<br>Nouvel effectif : 16 |
| 1 poste à temps plein d'adjoint principal de 2 <sup>ème</sup> classe                            | Recrutement par voie de mutation             |
| <b><u>Cadre d'emploi des agents de maîtrise</u></b>   | Ancien effectif : 3<br>Nouvel effectif : 4   |
| 1 poste à temps plein d'agent de maîtrise   | Nomination suite à une réussite à concours   |
| <b>FILIÈRE : MEDICO SOCIALE</b>   |  |
| <b><u>Cadre d'emploi : des Auxiliaires de puériculture</u></b>                                  | Ancien effectif : 4<br>Nouvel effectif : 7   |
| - 3 postes à temps plein d'auxiliaires de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe               | Reclassement statutaire de 3 agents          |
| <b><u>Cadre d'emploi des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)</u></b> | Ancien effectif : 5<br>Nouvel effectif : 8   |
| - 3 postes à temps plein d'ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe                                     | Reclassement statutaire de 3 agents          |

## 13 Modalités de mise en place de la journée de solidarité nationale instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que la journée de solidarité sera accomplie de la manière suivante :

- une journée de RTT décomptée,
- pour les agents ne bénéficiant pas de jours de RTT tels que les agents à temps non complet, les agents recrutés sur des dispositifs d'emploi aidé, les apprentis, un travail de 7 heures sera à accomplir (la durée est calculée au prorata en fonction de la base de temps de travail hebdomadaire),

ces mesures sont applicables à compter de 2009 aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

## **14 Transformation du contrat du Chargé de mission informatique**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide que le contrat d'engagement à durée déterminée d'un agent de catégorie A chargé de mission informatique à temps complet, souscrit le 1er juillet 2003 pour 3 ans et reconduit le 29 juin 2006 pour 3 ans, est transformé de plein droit dans les mêmes termes sous forme de contrat à durée indéterminée à compter du 1er juillet 2009.

## **15 Adhésion de la commune de Cravant Les Coteaux au Syndicat intercommunal Cavités 37**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Cravant Les Coteaux au Syndicat intercommunal Cavités 37.

## **16 Demande de retrait de la commune de Fondettes de la compétence optionnelle « organisation et gestion des transports scolaires » du Syndicat intercommunal de gestion des collèges**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le retrait de Fondettes de la compétence à caractère optionnel concernant l'organisation et la gestion des transports scolaires du Syndicat Intercommunal de Gestion des Collèges.

## **17 Informations sur les activités de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus**

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2009**

FINANCES : Soutien de la communauté d'agglomération aux événements culturels ou sportifs

Le Bureau a accordé, à l'unanimité, une participation de 1 300 € à la ville de Fondettes dans le cadre du "Festival de Jazz", et une subvention de 1 000 € au Centre culturel et d'animation de l'Aubrière pour l'organisation de Music'Am.

FINANCES : Attribution de subventions aux associations culturelles et sportives

- Centre culturel d'animation de l'Aubrière : 16 101 €
- Association Familiale de Fondettes : 16 101 €
- Alerte Sportive de Fondettes : 16 100 €

### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2009**

INSTITUTIONS : M. Gérard GARRIDO a été désigné en qualité de membre titulaire pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du site de Sonzay.

Fait à Fondettes, le 27 mai 2009

Affiché le 28 mai 2009

Le Maire,

Gérard GARRIDO